Mairie de Claix
Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

ARRETE MUNICIPAL
Portant autorisation d'occupation du domaine public, place Jean Monnet à l'occasion d'une soirée musicale « Le street gourmand » samedi 21 juin 2025

116-PM-2025

Nomenclature 6.1.1.

Le Maire de la commune de **CLAIX**,

VU le Code de la Route et notamment l'article L.411-1 relatif aux pouvoirs de police de circulation routière dévolus au Maire de la commune, ainsi que les articles R 411-25, R 417-10 relatifs aux stationnements gênants,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L.2122, L. 2213-1, L 2213-2 2° et L 2542-2,

VU la demande des propriétaires du restaurant le Street Gourmand à Claix en date du 19 juin 2025 d'installer un groupe de musique à l'occasion de la fête de la musique place Jean Monnet le 21 juin 2025 de 17h à 22h.

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il convient d'autoriser le groupe de musique désigné par les propriétaires du restaurant le Street Gourmand à occuper le domaine public.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le groupe de musique désigné par les propriétaires du restaurant le Street gourmand est autorisé à occuper le domaine public sur la place Jean Monnet à Claix :

Le samedi 21 juin 2025 de 17h00 à 22h00

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement demeurent interdits sur l'ensemble de la Place Jean Monnet. L'organisateur veillera à les limiter les nuisances sonores en adéquation avec les doléances des riverains.

ARTICLE 3 : Les lieux devront être rendus nettoyés, propres et remis dans leur état initial.

ARTICLE 4 : Dans les deux mois à compter de sa notification le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire de CLAIX, ou d'un recours contentieux auprès du Président du tribunal Administratif de GRENOBLE.

ARTICLE 5 : Madame la directrice générale des services, Monsieur le chef de Service de la police municipale, le commandant de la brigade de la Gendarmerie Nationale de Pont de Claix seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'affichage, de l'exécution et du respect du présent arrêté.

Modi. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Article 6 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 19 juin 2025

Le Maire,
Christophe REVIL.

MAIRIE de CLAIX (ISÈRE)

Date d'affichage: 19/06/2025
Date de retrait: 19/08/2025